



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 novembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°2025-030 DRT – Élaboration d'un PPRE sur le territoire de la CAB

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°2025-030 DRT – Élaboration d'un PPRE sur le territoire de la CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Considérant que la prestation projetée est de nature à désigner un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour accompagner la CAB dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par la réalisation d'une étude opérationnelle permettant une planification des actions à mener sur les cours d'eau du territoire communautaire ;

Vu la consultation n°2025-030 DRT, lancée le 1^{er} juillet 2025 sous forme de procédure adaptée ouverte ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°2025-030 DRT « Élaboration d'un PPRE sur le territoire de la CAB » ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la société AQUABIO SCOPSA, (SIRET : 41749411900056), 33750 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH, sans montant minimum et sur la base d'un montant estimatif de la DPGF de 63 840 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce marché ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Chapitre 20 – Budget GEMAPI ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO